

## Subvention de mobilisation des connaissances de Telfer

### Description

La subvention de mobilisation des connaissances de Telfer est octroyée à une professeure ou un professeur occupant un poste permanent ou menant à la permanence à l'École de gestion Telfer. Elle vise à encourager la co-création ou la diffusion de connaissances générées par la recherche au-delà de la communauté scientifique. La subvention encourage la mise en œuvre d'initiatives de mobilisation des connaissances qui impliquent ou influencent d'une manière à la fois novatrice et significative des utilisatrices ou utilisateurs de connaissances\* à l'échelle locale, nationale ou internationale. Elle vise à soutenir les activités qui favorisent le resserrement des liens entre la recherche universitaire et la société et à amplifier les retombées des travaux de recherche.

\* Les **utilisatrices et utilisateurs de connaissances** sont les personnes qui peuvent se servir des résultats des travaux pour prendre des décisions éclairées ou en bénéficier d'une autre manière. En voici quelques exemples :

- Partenaires ou parties prenantes (organisations, membres de la communauté, praticiennes et praticiens, patientèle, etc.)
- Décisionnaires (politiciennes et politiciens, gestionnaires de services, etc.)
- Grand public

### Critères d'admissibilité pour la demandeuse ou le demandeur principal

- Occuper à temps plein un poste permanent ou menant à la permanence à l'École de gestion Telfer.
- Ne jamais avoir obtenu cette subvention pour le même projet.
- Être membre de l'APUO.

### Préparation du dossier de candidature

Le dossier doit comprendre :

1. Une proposition contenant une brève description des activités de mobilisation des connaissances qu'il est proposé de faire, y compris :
  - le contexte/la justification;
  - les objectifs;
  - l'identité des utilisatrices et utilisateurs de connaissances ainsi que leur contribution à l'organisation d'activités, le cas échéant;
  - l'identité des publics ciblés par chaque activité, y compris les utilisatrices et utilisateurs de connaissances;

- la pertinence des activités de mobilisation des connaissances pour les publics ciblés;
  - les retombées anticipées des activités de mobilisation des connaissances proposées;
  - le calendrier des activités proposées;
  - le plan d'évaluation, y compris les indicateurs (qualitatifs ou quantitatifs) permettant de mesurer l'impact des activités proposées (p. ex., citations dans des documents de politiques, nombre de vues ou de téléchargements d'une vidéo ou d'un podcast, nombre et type de personnes participantes impliquées dans un débat, formulaire d'évaluation post-activité, nombre de visites sur un site Web, nombre de membres de la communauté impliqués, savoir-faire acquis par les personnes participantes, témoignages de personnes utilisatrices de connaissances et de personnes participantes);
  - une description des rôles de chaque personne, des occasions de développement des compétences et des contributions des parties prenantes dans le processus de mobilisation des connaissances (personnes candidates, utilisatrices et utilisateurs de connaissances, étudiantes et étudiants et autres membres de l'équipe).
2. Un budget détaillé (y compris les autres sources de financement, le cas échéant).
3. Un curriculum vitæ dans le format du Conseil ontarien des études supérieures (pour l'ensemble de la carrière), qui comprend les prix et distinctions, les publications, les conférences données, les subventions et contrats, le nombre de personnes hautement qualifiées supervisées actuellement et précédemment (étudiantes et étudiants de premier cycle et de cycle supérieur, stagiaires postdoctoraux, etc.), présence dans les médias, et participation à des activités de rayonnement et de mobilisation des connaissances.
4. Une lettre de soutien ( facultative) des utilisatrices et utilisateurs de connaissances qui seront impliqués dans les activités subventionnées.

Longueur et format :

- La longueur maximum de la proposition devrait être de 2,5 pages pour les demandes en français et de 2 pages pour les demandes en anglais.
- Le budget devrait faire au maximum 1,5 page pour les demandes en français et 1 page pour les demandes en anglais.

- Les documents devraient être présentés à interligne simple avec un maximum de 6 lignes par pouce. La police doit être sans empattement et d'une taille minimum de 12 points, et les marges doivent être de 1,87 cm au minimum.

### **Processus de candidature**

Le dossier de candidature doit être envoyé à l'adresse [Recherche.Research@telfer.uOttawa.ca](mailto:Recherche.Research@telfer.uOttawa.ca) en indiquant l'objet suivant : Subvention de mobilisation des connaissances de Telfer.

Les membres du Comité de la recherche de l'École de gestion Telfer feront parvenir leurs recommandations au vice-décanat à la recherche.

La date limite pour soumettre une candidature est le 9 février à 16 h. Elle sera reportée au jour ouvrable suivant si elle tombe la fin de semaine ou un pendant un férié.

### **Valeur de la subvention et utilisation des fonds**

Une seule subvention de mobilisation des connaissances de Telfer (valeur de 5 000 \$) est octroyée chaque année. Si personne ne satisfait aux critères d'admissibilité et d'évaluation, la subvention ne sera pas octroyée. La subvention est rendue possible grâce au Fonds Telfer pour un meilleur Canada.

La subvention doit être utilisée dans les 12 mois. Aucune prolongation ne sera accordée et les fonds non dépensés devront être remboursés à la Direction de la recherche. Un rapport sommaire devra être présenté à la Direction de la recherche dans les trois mois suivant la fin de la période de financement.

Les dépenses doivent être conformes aux lignes directrices d'admissibilité des trois organismes.

#### **Exemples de dépenses admissibles**

- Salaires du personnel de soutien de l'équipe de recherche, des étudiantes et étudiants et des stagiaires postdoctoraux
- Honoraires professionnels (p. ex., pour les conférencières et conférenciers)
- Matériel ou produits nécessaires pour mener à bien le projet
- Frais de déplacement ou de téléconférences
- Location de salles et de matériel audiovisuel
- Frais liés à l'organisation de réunions, d'ateliers ou d'autres activités de mobilisation des connaissances\*\*
- Frais liés à la participation d'utilisatrices et d'utilisateurs de connaissances
- Frais de promotion ou d'impression
- Frais de déplacement liés au réseautage et à l'échange de connaissances avec des utilisateurs et utilisatrices de connaissances

- Dépenses liées à des pratiques traditionnelles autochtones
- Logiciels, plateformes en ligne, enregistrements et autres outils numériques
- Autres coûts directs

#### Exemples de dépenses non admissibles

- Honoraires professionnels ou frais de consultation de la personne candidate ou de membres de son équipe
- Dépenses liées aux téléphones cellulaires et aux appareils similaires
- Achat de revues, d'ordinateurs ou d'autres services fournis par l'Université
- Dépenses pour alcool, divertissement ou cadeaux
- Frais de soumission d'articles ou frais de publication en accès libre

\*\*La subvention de mobilisation des connaissances de Telfer ne peut être utilisée uniquement à des fins d'organisation d'un événement universitaire (p. ex., une conférence sur le campus pour laquelle les présentations ont été évaluées par des pairs, un atelier de développement des compétences à l'intention des membres du corps professoral et des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, une table ronde avec des chercheuses et chercheurs, etc.). Pour un événement, songez à soumettre une demande de [subvention de recherche de Telfer à l'appui de l'organisation d'un événement](#).

### Critères d'évaluation

#### 1. Pertinence, importance et clarté (25 %)

- Pertinence des activités ou des produits de mobilisation des connaissances proposés par rapport aux publics ciblés
- Capacité à diffuser les résultats de recherche d'une manière compréhensible pour le public ciblé ou les utilisatrices et utilisateurs de connaissances

#### 2. Retombées attendues (25 %)

- Portée et retombées potentielles des activités de mobilisation des connaissances (sur les politiques, les programmes, les pratiques, les comportements, etc.)
- Plan visant à mesurer les retombées à l'aide d'indicateurs de réussite (quantitatifs ou qualitatifs)

#### 3. Processus participatif et culture d'inclusion (25 %)

- Implication d'utilisatrices et utilisateurs de connaissances n'appartenant pas à la communauté de recherche
- Participation d'étudiantes et étudiants et de stagiaires postdoctoraux de l'Université d'Ottawa
- Inclusion de communautés sous-représentées (s'il y a lieu)

#### 4. Créativité et faisabilité (25 %)

- Nature novatrice, créative et originale des activités proposées

- Faisabilité des activités dans les limites du budget et des échéances

### **Reconnaissance du financement**

Toute publication, présentation ou activité ou tout produit ou autre résultat rendu possible grâce à la subvention de mobilisation des connaissances de Telfer doit mentionner explicitement le soutien accordé par l'École de gestion Telfer et le Fonds Telfer pour un meilleur Canada.